



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Laos

Question écrite n° 6642

Texte de la question

M. Hervé de Charette attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation de la communauté hmong du Laos. Peuple de montagnards vivant au nord de la péninsule indochinoise, les Hmongs participèrent aux combats du Nord-Tonkin contre les forces viêt-minh jusqu'en 1954. Fuyant le régime communiste qui s'étendait à toute la péninsule au milieu des années 1970, de nombreux Hmongs ont quitté leur terre et ont choisi l'exil. Une partie d'entre eux vit aujourd'hui en France. Mais, depuis plus de trente ans, les quelques groupes hmongs qui n'ont pu fuir font l'objet de persécutions récurrentes. En particulier, il semble que dans la zone montagneuse du Xieng-Khouang, dans le nord du Laos, quelques centaines d'hommes, femmes et enfants de la communauté sont isolés par l'armée dans un secteur strictement interdit, y compris aux organisations non gouvernementales. Aussi il lui demande de bien vouloir lui communiquer les informations dont dispose le Gouvernement français sur la situation de la communauté hmong au Laos, en particulier dans le Xieng-Khouang, et de lui faire connaître la position et l'engagement de la France sur cette question.

Texte de la réponse

La situation de la population hmong est en effet préoccupante et est suivie attentivement par le ministère des affaires étrangères et européennes, en liaison avec nos partenaires européens et les organisations internationales concernées, aussi bien au Laos qu'en Thaïlande, où un nombre important de Hmongs ont trouvé refuge. À titre national ou dans le cadre européen, la France a, à plusieurs reprises, invité les gouvernements concernés à traiter cette question dans le respect des droits de la personne. Ce sujet ne manque pas d'être abordé à chaque rencontre de haut niveau, comme lors de l'entretien du secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie avec le ministre laotien de la sécurité publique au début du mois de septembre. Pour sa part, l'Union européenne a récemment invité la Thaïlande à coopérer avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et les pays disposés à accepter la réinstallation de Hmongs sur leur territoire. La France est, chaque fois, partie prenante des initiatives de l'UE concernant la situation de la minorité hmong. La France entend poursuivre le dialogue exigeant et vigilant déjà engagé avec les Laotiens sur la question hmong ainsi que ses efforts en faveur du développement du Laos, sans distinction de l'origine ethnique des populations auxquelles cette aide s'adresse.

Données clés

Auteur : [M. Hervé de Charette](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6642

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6030

Réponse publiée le : 27 novembre 2007, page 7462